

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00017

SENSIBILISATION AU TRI DU VERRE - CONVENTION AVEC LE COMITE LOIRE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000170

DATE D'APPÊCHAGE: 29 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

SENSIBILISATION AU TRI DU VERRE - CONVENTION AVEC LE COMITE LOIRE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, Saint-Etienne Métropole a en charge la collecte des emballages en verre en vue de leur recyclage. La récupération du verre est ainsi déployée sur les 53 communes de son territoire depuis de nombreuses années.

La performance de collecte reste faible (20 kg/hab/an) au regard de la moyenne nationale (environ 28 kg/hab/an) mais est en progression régulière chaque année.

Au regard des objectifs réglementaires de valorisation et de réduction de l'enfouissement de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, de l'objectif de réduction de l'enfouissement que s'est fixé la Métropole (-18 % en 2025), mais aussi des recettes liées à la vente du verre et aux soutiens de l'éco-organisme Citeo, la poursuite des efforts visant à améliorer la performance de collecte du verre est une priorité.

Depuis des années, la Ligue contre le cancer est un partenaire pour le développement de la collecte du verre. Elle joue en effet un rôle important pour la sensibilisation du public.

Une convention, signée le 20 janvier 2004 avec le Comité Loire de la Ligue contre le cancer, a officialisé l'idée d'associer la lutte contre le cancer au geste de tri du verre à travers le message « le tri du verre : un geste solidaire ». Depuis, la ligue perçoit une contribution financière de 3 €/tonne de verre et mène en contrepartie des actions de sensibilisation aux côtés de la collectivité (distribution de supports de communication, relais des campagnes de communication sur leurs réseaux sociaux, autocollants apposés sur les conteneurs ...).

En cohérence avec l'objectif d'augmenter la quantité de verre recyclé, il est proposé de poursuivre ce partenariat en signant une nouvelle convention.

La convention prévoit :

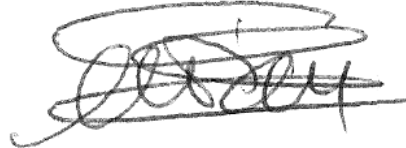
- une définition de nouveaux engagements de la Ligue contre le cancer pour porter des actions de sensibilisation et de relais pour la collectivité au titre du tri du verre. Il s'agit en particulier d'assurer l'utilisation du visuel conçu et utilisé par Saint-Etienne Métropole, de relayer les campagnes de communication de la Métropole, de mobiliser le réseau de la Ligue contre le cancer...
- le maintien de la contribution financière basée sur les tonnages réellement collectés et attestés par le verrier Saint-Gobain Emballage à hauteur de 3,00 €/tonne (soit environ 24 300 € pour 8 100 tonnes en 2019),
- une durée jusqu'au 31 décembre 2021. Après cette date, la convention est renouvelée par tacite reconduction et par période d'un an sans pouvoir excéder 5 années pleines, sauf dénonciation ou demande de révision préalable par l'une ou l'autre des deux parties six mois avant l'échéance.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les termes de la convention et le principe d'une contribution financière versée au Comité de la Loire de la Ligue contre le Cancer ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec le Comité Loire de la Ligue contre le cancer ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget principal des Déchets, section de fonctionnement, imputation 2014-SUDEC-1000 article 65748.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU